Image not found or type unknown

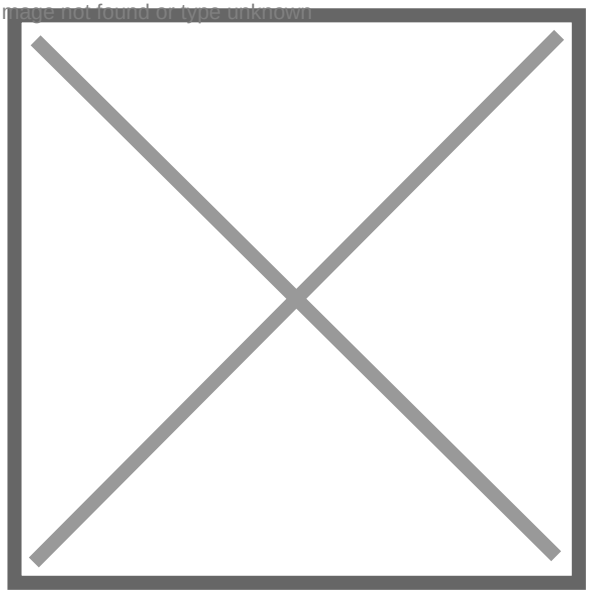

Autorisations pour faire un sitting - manifester

Par **MOMPER**, le **25/05/2012** à **06:52**

Bonjour,

je souhaiterais faire un sitting devant la mairie de mon ex-employeur afin de faire connaître publiquement qu'une décision de justice n'est pas exécutée par le maire en question.

En effet, le tribunal administratif a rendu son jugement (en ma faveur), et le maire n'exécute pas le jugement. Je poursuis, bien sur, la voie judiciaire avec un nouveau recours au tribunal administratif afin de le contraindre à exécuter le jugement, mais les délais sont toujours longs.

Je souhaiterais faire un sitting, plusieurs fois par semaine en affichant un texte du style "exécution de justice en attente", éventuellement distribuer des copies du jugement, répondre aux personnes qui seraient interessées d'en savoir plus, et biensur, alerter les médias.

Il n'y aura rien de diffamatoir, simplement de l'information.

Quelles sont les autorisations à demander, pour être dans "les règles" ?

Merci d'avance de vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés